

# LA LETTRE DE XVI<sup>e</sup> DEMAIN

N° 92 JANVIER 2000

NOS VŒUX TRES SINCERES POUR CETTE ANNEE, AMIS

## LE DERNIER C.I.C.A. 1999

Nous y étions conviés quelques jours avant Noël.

Beaucoup d'associations présentes. Et aussi, beaucoup d'Elus.

Et des questions nombreuses : bilan de la journée « handicap », état des travaux à la bibliothèque Schloesing pour faciliter l'accès aux handicapés, (une très ancienne demande des habitants ...), décoration florale de la place Tattegrain, création d'un site Internet à la mairie du XVI<sup>e</sup>, éclairage du monument Victor Hugo, avenue Raphaël/ bld Suchet, état de l'hippodrome d'Auteuil, sécurité des élèves à la sortie du lycée Molière, mendicité aux abords des feux tricolores, accroissement actuel.. et futur de la circulation aux abords du Parc des Princes , du Trocadéro.

Le CICA est-il , enfin, devenu l'instrument privilégié de la participation des habitants, à travers leurs associations, à la vie municipale ?

Notre arrondissement était, déjà, favorisé. Les quatre réunions dans l'année, prévues dans les textes, ont toujours eu lieu.

Une enquête dans les autres arrondissement parisiens démontre que ce n'est pas partout la règle... La multiplicité des questions à cette dernière réunion marque aussi un intérêt accru des participants.

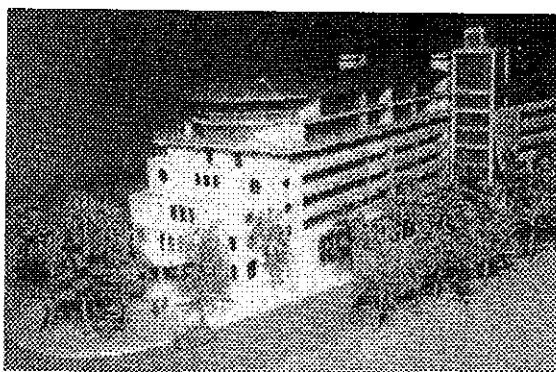
Des regrets pourtant de certaines réponses trop évasives : « on étudie le dossier », « il n'y a pas encore de crédit », et, trop souvent, même si c'est probablement exact, hélas « cela ne dépend pas de nous » !

Le CICA, instrument imparfait, peut-être. Mais la bonne volonté de tous est réelle.

La diversité, la liberté des associations sont des éléments importants de l'expression des habitants . Ils acceptent, très normalement, qu'elle reste consultative... les décisions définitives étant prises par le pouvoir politique élu. L'an 2.000 sera-t-il, pour tous les CICA, une meilleure année ?

## REAMENAGEMENT de la PISCINE MOLITOR

Le **Conseil de Paris** a, dans sa séance du 12 juillet 1999, délibéré sur le projet de réaménagement de la piscine Molitor et a donné les autorisations indispensables au lancement des procédures administratives et des travaux.



Le projet combine la réhabilitation de la piscine publique et la mise en œuvre d'un programme privé complémentaire. Il permet à la ville de remettre en service un équipement nautique dans des conditions financières intéressantes.

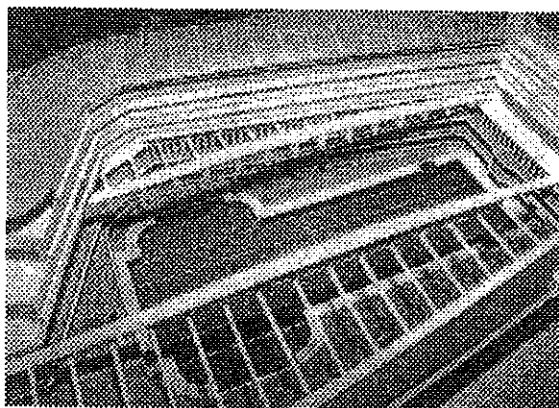
Le Conseil de Paris prend acte du bilan de la concertation avec le public réalisée en juin 1997 grâce à une exposition mise en place dans les mairies du XVI<sup>è</sup> arrondissement et de Boulogne-Billancourt et à des permanences dans les mairies.

Le Conseil de Paris autorise :

- la société MEUNIER PROMOTION à solliciter une autorisation de la Commission Départementale d'Équipement Commercial et le permis de construire,
- le dépôt de permis de démolir les bâtiments de l'ancienne piscine à l'exception du bâtiment Sud et du bâtiment à l'angle de l'avenue de la Porte Molitor et de la rue Nungesser et Coli,
- le dépôt du permis de construire de la nouvelle piscine Molitor.

En outre, il procède au déclassement du terrain destiné à accueillir le programme privé et il approuve le projet de promesse de vente par la ville de Paris à Meunier Promotion de ce terrain.

Le **programme public** comprend la piscine avec ses deux niveaux de coursives, le bâtiment Sud, le bâtiment à l'angle Sud-Ouest et un dispositif de couverture mobile.



La couverture du grand bassin sera constituée de verrières et d'une toile coulissant sur deux poutres et permettra l'utilisation du bassin tout au long de l'année.

La piscine bénéficiera des mêmes conditions d'ensoleillement qu'auparavant.

Le bassin d'hiver et la patinoire ne seront pas maintenus en raison des contraintes consécutives à la mise en place d'équipements pour transformer le bassin en piste de glace

Priorité sera donnée aux scolaires de Paris et de Boulogne. Un mur mobile séparera le bassin en deux et de nouveaux vestiaires collectifs et individuels en sous-sol seront créés.

L'exploitation de la piscine fera l'objet d'une concession. Les tarifs appliqués seront du même ordre que ceux qui sont pratiqués dans les établissements de ce type.

Le **programme privé** comprend un ensemble hôtelier de deux hôtels 3 étoiles (247 chambres, 4 salles de réunion), un ensemble de logements (1484 m<sup>2</sup>) en bordure de la rue Nungesser et Coli et un parking de 215 places.

La concertation avec le public a conduit le promoteur à remplacer l'hôtel 2 étoiles initialement prévu par un hôtel 3 étoiles. Le public estimait que la proximité du bois de Boulogne risquait d'entraîner une dérive dans son exploitation et qu'un hôtel 2 étoiles ne convenait pas au caractère résidentiel du quartier.

Le parking de 215 places se répartit en :

- un parking de 91 places pour l'hôtel (on peut s'étonner de la modicité de ces 91 places face au 247 chambres pour un ensemble hôtelier de la périphérie qui risque d'attirer des clients motorisés),
- un parking de 124 places destinés à la Caisse des Dépôts et Consignations, propriétaire d'un immeuble dans le voisinage, au programme de logements et à la ville de Paris.

Les usagers motorisés de la piscine pourront, selon l'argumentaire de la mairie, trouver une place dans le parc de la porte d'Auteuil, situé à moins de 200 mètres et qui compte en dehors des grandes manifestations sportives entre 300 et 400 places vides. Pendant les mois d'été, l'offre de stationnement sur la voie publique n'est pas saturée.

En raison de la dualité de maîtrise d'ouvrage, Meunier Promotion et la ville de Paris ont établi un projet de convention fixant les règles de réalisation des travaux.

La **projet de promesse de vente** de la ville de Paris à Meunier Promotion prévoit que la cession interviendra sous des conditions suspensives réglementaires (obtention d'autorisation de la Commission Départementale d'Équipement Commercial, de permis de construire et de démolir, ...). Ces conditions impliquent des délais relativement longs.

Selon la direction de l'Aménagement Urbain et de la Construction, les permis de démolir et de construire seront déposés en décembre 1999. Les travaux pourraient commencer cinq à six mois plus tard (vers mai-juin 2000), pour se terminer deux ans plus tard, à l'automne 2002.

## ETATS GENERAUX DE LA QUALITE DE LA VIE A PARIS

Nous venons de recevoir les résultats de cette consultation : un énorme pavé de presque 500 pages (près de 8000 réponses). Nous nous y sommes attaqués avec intérêt et nous sommes encore loin du but. Tout y est dit : le bon , le mauvais, l'utopique, des vœux pieux, des réflexions un peu folles, souvent désabusées, des propositions intéressantes, faciles (?) à mettre en œuvre. Le parisien consulté se défoule! Nous reviendrons, lecture faite, sur ce document dans notre prochaine lettre.

### L'AVENIR DES MUSEES DANS LE XVIè

Au cours des débats à l'Assemblée Nationale, en novembre dernier, Monsieur Gantier député du XVIè a posé des questions à Madame la Ministre de la Culture sur l'avenir des musées dans le XVIè arrondissement.

Quelques précisions nous ont été apportées :

Le Musée de la Marine ne sera pas délocalisé. Le Musée de l'Homme intégrera l'ensemble du futur Musée des Arts et Civilisation dont la construction est prévue quai Branly.

La Bibliothèque du film et la Cinémathèque se retrouveront dans l'ancien "American Center" qui deviendra alors la maison du cinéma, au début de l'année 2001.

Le Palais de Tokyo sera provisoirement dédié à la jeune peinture contemporaine, avec une formule tout à fait innovante.

Le Musée des Monuments français restera à Chaillot, il sera une pièce maîtresse de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

Quant au Musée Guimet, dont la rénovation se poursuit dans d'excellentes conditions, il ouvrira à l'automne 2000.

### ASSOCIATION MALLET STEVENS

Claude Pieplu fête les vingt ans de l'association qu'il a créée pour la protection de l'ensemble immobilier Mallet Stevens. Cet ensemble porte le nom de l'architecte original de notre époque qui l'a réalisé.

Bataille rude pour l'association et à l'issue encore un peu incertaine : Trois permis de construire déposés, deux annulés. Actuellement le dossier est à nouveau à l'étude par le tribunal administratif.

Nous avons été invités à cette commémoration. Réunion brillante avec le maire du XVIè, l'architecte des monuments historiques, une foule de sympathisants et quelques voisins. Des messages amicaux ont été envoyés par Mme Trautmann et M. Tibéri.

Nous suivons ce dossier depuis ses débuts avec intérêt, avec amitié et avec admiration aussi pour la pugnacité de son président et de ses partenaires.

## QUALITE DE LA VIE DANS LE XVI<sup>e</sup>

### Une réponse de la RATP

A la suite de notre enquête d'avril 1999 et de l'envoi à la RATP des remarques et des suggestions qui la concernent, nous avons reçu une longue lettre de la part du Service Relations Clientèles

*Le plan de déplacement urbains (PDU) devrait constituer "un texte de référence pour les transports d'Ile-de-France. Ce document, complété par le volet transport du Contrat de Plan Etat-région 2000-2004," devrait jeter "la base d'une profonde réforme sociologique et structurelle visant à diminuer progressivement la part de l'automobile dans les déplacements urbains au profit des transports en commun".*

*"Le réseau bus en particulier sera restructuré et enrichi de nouvelles dessertes, les fréquences seront augmentées et de nombreux sites propres seront créés (ou physiquement isolés de la circulation lorsqu'ils existent déjà) afin d'améliorer la vitesse commerciale des véhicules et le confort des clients."*

*"En l'état actuel des choses, il est prématuré d'évoquer les effets de ces orientations sur les lignes du XVI<sup>e</sup>." L'analyse des besoins pour Paris souligne que la ville "bénéficie de la meilleure desserte en transports collectifs, mais que la régularité des bus pourrait être améliorée avec des couloirs vraiment réservés".*

L'envoi du projet de PDU par le Préfet de région aux collectivités était prévu pour le 30 octobre 1999. Les conseils généraux et municipaux ont jusqu'à fin avril 2000 pour émettre leur avis avant la réunion du comité exécutif en mai.

En ce qui concerne le métro, notre interlocuteur nous rappelle les réalisations les plus récentes sans répondre à l'absence d'évolution de la vitesse commerciale depuis des décennies et à l'irrégularité des lignes 9 et 10. Il explique que la plupart des stations datent du début du siècle rendant l'installation d'escaliers mécaniques impossible dans certaines d'entre elles. *"Près de 800 escaliers mécaniques équipent aujourd'hui 237 stations de métro et de RER"*. Parmi les futures stations équipées, il semblerait que Michel-Ange Molitor en fasse partie.

La pollution est par ailleurs un sujet de préoccupation de la RATP, qui améliore progressivement l'état de son parc. Nous ferons dans notre prochaine lettre le point des efforts de la RATP dans ce domaine.

## DIALOGUE à L'HOTEL DE VILLE DE PARIS

M. TIBERI souhaitait avoir l'avis des parisiens sur la QUALITE DE LA VIE à PARIS. A la suite d'un questionnaire largement diffusé (notre association l'avait joint à notre dernière lettre d'octobre), le Maire de Paris convoquait ses administrés, le 4 décembre,

Près de 2.000 parisiens étaient présents. Ils avaient reçu à l'entrée un très épais document récapitulant critiques et suggestions des 8.000 réponses. ( XVI° Demain en a reçu 250 ) Vous pourriez consulter ce document, à notre permanence le mercredi de 10 à 12 heures, sauf vacances scolaires)

Après les mots d'accueil du Maire, un film : quelques séances de micro-trottoirs réalisé par P. BONTE (une séquence a été prise au marché Gros-Lafontaine) Les doléances des interviewés reprenaient celles mises en avant lors de notre enquête dans le 16° (notre lettre de Juillet) et celles d'un récent sondage du PARISIEN. (Plaintes dans l'ordre : la pollution, l'insécurité, les déjections canines, le bruit, la circulation.)

M. TIBERI a répondu durant toute une matinée aux questions et suggestions d'un panel de quatorze personnes autour de quatre thèmes : Déplacements, Accueil dans les services publics, Environnement, et Animation des quartiers.

Pêle mêle, quelques réactions et promesses du Maire :

- petit à petit, sera mis en place un réseau de transports 24 h. sur 24
  - la politique en faveur du vélo sera poursuivie (déjà 150 km de pistes cyclables.) malgré certaines réticences.
  - Oui au développement des bateaux bus sur la Seine (actuellement, les 4 existants ont transporté 400.000 personnes en 1998. ... mais le Port Autonome et la Préfecture de Police sont responsables de la décision ...)
  - Oui au tramway PC sur le bd. des Maréchaux, avec la participation financière de la Ville... mais refus de l'administration....
  - Oui à la création dans certains quartiers de Minibus électriques type Montmartre
  - La carte de stationnement résidentiel hebdomadaire à 75 f. va voir le jour.
  - Une commission neutre va être mise en place pour étudier la création éventuelle d'une police municipale en raison du manque de policiers ( ? ) et de l'augmentation de la délinquance. (M. TIBERI dit n'y être pas favorable.)
  - La circulation sur la Place de l'Etoile sera réaménagée.
  - Oui à la création d'un ticket unique bus métro RER ( durée déterminée)
  - Pour lutter contre les déjections canines, plus de moyens techniques (déjà, 5.000 personnes avec engins) : fourniture de sacs amendes plus fréquentes, moins chères. Non à l'impôt sur les chiens ? ...
  - La Ville compte 40.000 fonctionnaires. Trop disent certains (où ?). Mais, en même temps, d'autres souhaitent plus de crèches, plus de bibliothèques !!
- En résumé, bien que cette rencontre eut un aspect quelque peu pré-électoral, elle ne fut certainement pas sans intérêt !

## UN OBSERVATOIRE DU BRUIT

Des enquêtes, des sondages, il apparaît que le bruit est, de plus en plus, une préoccupation majeure des parisiens, avec la pollution atmosphérique. C'est pourquoi, la Ville de Paris ; à la suite du travail d'une commission contre le bruit, en 1998 – nous en faisons partie – vient de créer un observatoire du bruit, mis en place le 9 novembre 1999 . Nous y sommes à nouveau représentés par Jacques TRILLON, membre de notre bureau.

Vous pouvez lui adresser questions et propositions susceptibles d'être étudiées. Trois commissions spécialisées se réuniront plusieurs fois par an et dans un désir de coordination et d'efficacité, échangeront régulièrement des informations sur leurs travaux.

Les plaintes ont augmenté de 76 % depuis 1985, mais près de 70 % des parisiens se disent mal informés sur la réglementation du bruit. D'où nos propositions précises pour une campagne intensive de sensibilisation auprès de la population.

Quelques chiffres : si le niveau sonore est inférieur à 85 décibels, notre oreille n'est pas en danger. Exemples : une rue animée : 75 db, une conversation : 50 db, mais un marteau sur de l'acier : 115 db, et une discothèque (piste) 96 à 105 db.

DES NOUVELLES BREVES : à la suite d'une enquête sur la qualité de l'air en Ile de France, un observatoire va être créé à son tour. Nous souhaitons participer à ses travaux : l'ouest de Paris, en particulier dans notre arrondissement est très pollué.

NOS ACTIVITES RECENTES : nous assistions, fin octobre, à la 3<sup>e</sup> réunion de la Commission consultative d'usagers des services publics, de l'eau et de l'assainissement, mise en place à la Mairie de Paris en 1998.

Le prix de l'eau (15 frs 24/m<sup>3</sup> en 98) tend désormais à plus de stabilité.

Et la qualité de l'eau est jugée satisfaisante : les prélèvements effectués par le Centre de Recherche et de Contrôle de l'eau de Paris CRECEP premier laboratoire hydrologique de France, montrent que nous sommes, souvent, à Paris très largement en-dessous des seuils fixés par l'OMS et les nouvelles normes européennes... par exemple : pour le plomb dont la teneur devrait passer de 50 à 25 mg, puis à 10 mg par litre en 15 ans .

A Paris, les analyses montrent qu'à la sortie des aqueducs et des usines, ce plomb a des valeurs très largement inférieures à celles limites réglementaires.

Le remplacement des canalisations en plomb de la ville se poursuit , mais il doit nécessiter encore environ 15 ans au minimum !

Les canalisations anciennes des immeubles devront disparaître progressivement.

ET, un conseil aux usagers : après une absence de quelques jours, au premier soutirage d'eau, faire couler quelque temps robinets, douches, toilettes avant utilisation !

A NOTER : pour tout renseignement : n° indigo O8.O2.O12.O12 All 'eau de Paris.

## LE PARC DES PRINCES

Nous recevons le calendrier prévisionnel des matchs prévus pour cette nouvelle année :

Mercredi 12 janvier : P.S.G./ LYON  
 Mercredi 26 janvier : P.S.G./Strasbourg  
 Samedi 5 février : P.S.G./ NANTES  
 Vendredi 25 février : P.S.G./ NANCY  
 Samedi 25 mars : P.S.G./ LE HAVRE  
 Samedi 15 avril : P.S.G./ LENS  
 Samedi 13 Mai : P.S.G. MONTPELLIER

### L'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES

communiqué : une exposition : « ILS S'AIMENT, ILS SE MARIENT »

Sous la présidence de M. P.C. TAITTINGER, et de M. C. GOASGUEN, l' A.G.F. invite, à l'occasion de la St Valentin, à une exposition : « Le mariage, 4.000 ans de conquête » ou, comment le mariage républicain est le fruit des leçons de l'histoire

Entrée libre à la Mairie du XVI<sup>e</sup>, du mardi 15 février au vendredi 21 février de 11 à 18 h  
 Et le samedi de 10 h.30 à 12 h.30.

L'A.G.F. a repris depuis la rentrée scolaire ses activités. Il reste quelques places disponibles : le mercredi après midi, pour enfants de 6 à 8 ans : DESSIN

Le vendredi après midi , pour adultes, DESSIN

Quelques places aussi pour le tennis, et l'encadrement.

Pour tous renseignements ; téléphonez 01.45.27.93.25, ou venez 56 rue de Passy,

Lundi et jeudi de 14 à 16 heures, ou 123 bis, bld Murat , tel. 01.47.43.19.61., mardi et vendredi , de 9 h. à 11 h., de 9 h. à 11 h.

COTISATION 2.000

NOM.....Adresse.....

Je renouvelle mon adhésion à XVI<sup>e</sup> DEMAIN. Ci-joint un chèque de 80 frs (inchangé). Il comprend la Lettre trimestrielle.

Adresser à XVI<sup>e</sup> DEMAIN, 4, Place de Mexico – 75.116 PARIS